

Contrat de licence de l'utilisateur final supplémentaire

IMPORTANT : À LIRE ATTENTIVEMENT

Cher client,

Le présent Contrat de licence de l'utilisateur final supplémentaire (« **CLUFS** ») contient des conditions générales supplémentaires concernant le ou les Logiciels dont la licence est concédée dans le cadre du Contrat de licence de l'utilisateur final (« **CLUF** ») conclu entre vous et Cisco Systems, Inc. ou ses Sociétés affiliées (collectivement, le « **Contrat** »). Veuillez noter que certaines conditions du présent Contrat peuvent ne pas s'appliquer à vous. Seules les conditions se rapportant aux Logiciels que vous avez achetés s'appliquent à vous. Sauf disposition contraire énoncée dans le présent Contrat, les termes portant la majuscule auront la même signification que dans le Contrat de licence de l'utilisateur final. Dans la mesure où il existe un conflit entre le Contrat de licence de l'utilisateur final et le présent Contrat de licence de l'utilisateur final supplémentaire, le présent Contrat aura préséance.

En téléchargeant, en installant ou en utilisant le logiciel, vous acceptez de vous conformer aux conditions du présent Contrat de licence d'utilisateur final supplémentaire.

CONDITIONS DE LICENCE SUPPLÉMENTAIRES POUR : Système de topographie virtuelle Cisco

Tableau 1. DROITS RELATIFS AU LOGICIEL :

Produit	Paramètre de la licence	Durée de la licence
Système de topographie virtuelle Cisco	Contrôleur et Nœud	Perpétuelle, Abonnement

DÉFINITIONS :

- « **Laboratoire** » désigne un environnement de test ou de développement hors production.
- « **Gérer** » désigne l'utilisation du Logiciel pour configurer des Nœuds.
- « **Nœud** » désigne, le cas échéant, un routeur ou un commutateur (qui peut être soit physique, soit virtuel).
- « **Abonnement pour l'accès aux innovations logicielles** » désigne les conditions d'abonnement au programme d'accès aux innovations logicielles jointes et intégrées au présent CLUFS.
- « **RTM** » désigne le droit de gérer un Nœud.
- « **Dispositif de transfert de topographie virtuelle** » ou « **VTF** » désigne un routeur ou un commutateur virtuel de Cisco.

DROITS ET RESTRICTIONS DE LICENCE GÉNÉRAUX SUPPLÉMENTAIRES :

- License de production. Pour utiliser le Logiciel dans un environnement autre qu'un laboratoire, vous devez disposer de chacun des éléments suivants :
 - Une licence de Contrôleur pour chaque exemplaire du logiciel chargé en mémoire d'un serveur;
 - Une licence RTM pour chaque Nœud géré par le Logiciel.

- Chaque Nœud physique géré nécessite une licence RTM appropriée au type de périphérique, comme il est désigné dans les droits relatifs au Logiciel. Vous ne pourrez gérer un Nœud qu'à l'aide du type de périphérique RTM équivalent et que si vous en détenez une licence.
- Chaque Nœud virtuel géré nécessite une licence RTM VTF pour chaque instance d'un Nœud virtuel.
- Offre groupée de licences de laboratoire. Pour utiliser le Logiciel dans un laboratoire, vous devez avoir une licence de Contrôleur de laboratoire pour chaque exemplaire du logiciel chargé dans la mémoire d'un serveur, ainsi qu'une licence RTM de laboratoire pour chaque Nœud géré par le Logiciel.
- Abonnement SIA. Si vous avez souscrit un abonnement au programme d'accès aux innovations logicielles, les conditions du programme s'appliquent à vous.
- Transférabilité. Sous réserve du respect des conditions d'abonnement au programme d'accès aux innovations logicielles et conformément à celles-ci, vous pouvez réattribuer les droits de licence entre deux périphériques que vous possédez ou louez. Toutefois, vous ne pouvez réattribuer une licence RTM qu'à son type de périphérique équivalent (p. ex., une licence RTM pour l'interconnexion de centres de données [DCI] doit être réattribuée à un autre routeur DCI). Une fois qu'un droit de licence est transféré vers un autre périphérique, le Logiciel doit être désactivé sur le périphérique d'origine.

Pièce jointe au CLUFS

Accès aux innovations logicielles pour le système de topographie virtuelle Cisco (version 2.6.2 et ultérieures)

L'achat d'un abonnement au programme d'accès aux innovations logicielles de Cisco® pour le Système de topographie virtuelle Cisco (version 2.6.2 et ultérieures) (« **Abonnement SIA** ») vous donne accès aux nouvelles versions et, le cas échéant, vous donne droit au transfert de licence pendant toute la durée de cet abonnement, conformément à la description qui suit. Chaque abonnement commence le jour où le Logiciel Cisco est mis à votre disposition et se prolonge selon la période indiquée dans le bon de commande applicable. Les renouvellements commencent à compter de la date figurant dans le bon de commande ou à compter de la journée du paiement des frais de rétablissement, selon le cas. « **Vous** » désigne la personne ou la personne morale qui a souscrit l'Abonnement SIA.

L'Abonnement SIA n'est offert que pour certains produits logiciels admissibles de marque Cisco (« **Logiciel Cisco** »). Chaque licence d'un Logiciel Cisco couvert par un Abonnement SIA doit également faire l'objet d'un contrat d'assistance et de maintenance logicielle Cisco. En outre, vous devez acheter un Abonnement SIA pour l'ensemble des produits logiciels Cisco applicables que vous avez déployés. Tous les Logiciels admissibles de Cisco sont régis par les conditions du Contrat de licence d'utilisateur final (« **CLUF** ») de Cisco, y compris tout contrat de licence d'utilisateur final supplémentaire (« **CLUFS** »), disponible à l'adresse suivante : <http://www.cisco.com/go/softwareterms>.

Responsabilités de Cisco

Nouvelles versions

Cisco rendra disponible un accès aux nouvelles versions du Logiciel Cisco admissible qui est couvert par un Abonnement SIA. Les nouvelles versions seront disponibles en téléchargement électronique pour les versions du Logiciel Cisco dotées d'une licence valide et couvertes par l'Abonnement SIA en cours. Prenez note que vous n'aurez pas accès au téléchargement d'une nouvelle version du Logiciel Cisco au-delà de la date de fin de service de la version. Un Abonnement SIA ne permet pas le développement de fonctionnalités sur mesure ou l'accélération des fonctionnalités.

« **Nouvelles versions** » désigne les versions majeures et mineures (comme défini dans le Glossaire https://www.cisco.com/c/dam/en_us/about/doing_business/legal/service_descriptions/docs/terms.pdf) du Logiciel Cisco en question, si et quand de telles versions deviennent disponibles pendant la durée de l'Abonnement SIA.

Transférabilité des licences

Si le CLUFS applicable permet de transférer des droits de licence au Logiciel Cisco admissible, ce droit de transfert est conditionnel à l'achat de cet Abonnement SIA.

Il convient de souligner que la transférabilité des licences et des nouvelles versions ne permet pas de procéder à des mises à niveau d'un type de licence ou d'une suite de licences vers un autre (par exemple, d'une licence standard vers une licence améliorée ou avancée).

Responsabilités du client

Dans le cadre d'un Abonnement SIA, vous devez :

- Vérifier que toutes les licences admissibles pour votre déploiement complet d'un produit logiciel Cisco donné sont (i) couvertes par un Abonnement SIA et (ii) couvertes par un contrat d'assistance et de maintenance logicielle de Cisco.
- Surveiller et renouveler les Abonnements SIA avant leur expiration, afin de maintenir la couverture. Avant la fin de chaque période, vous devez renouveler l'Abonnement SIA pour votre déploiement complet d'un produit logiciel Cisco donné pour avoir droit aux avantages de l'abonnement SIA. Si vous souhaitez rétablir un Abonnement SIA sur tout Logiciel Cisco à tout moment après l'expiration, vous devrez payer : (i) le montant que vous auriez payé pour l'Abonnement SIA pour le Logiciel Cisco entre la date d'expiration et la date de rétablissement (les « **frais pour la période après l'expiration** »); (ii) des frais de rétablissement s'élevant à vingt pour cent (20 %) des frais pour la période après l'expiration si vous rétablissez l'abonnement plus de trente (30) jours après la date d'expiration; et (iii) les frais d'Abonnement SIA alors en vigueur pour la durée du nouvel Abonnement SIA.

- Télécharger uniquement le nombre de copies du Logiciel Cisco sous licence lors de la mise à niveau de ce Logiciel. Un Abonnement SIA ne vous permet pas d'utiliser plus de licences que le nombre de licences achetées auprès de Cisco ou d'un revendeur Cisco autorisé.
- Fournir les renseignements demandés par Cisco, afin de vérifier que vous disposez d'une licence valide pour le Logiciel Cisco. Cisco peut suspendre ou résilier un Abonnement SIA (i) si vous ne disposez pas de licences valides pour le Logiciel Cisco ou (ii) si vous n'avez pas payé les licences requises, l'Abonnement SIA ou les frais d'assistance et de maintenance.
- Cesser d'utiliser la version précédente d'un produit logiciel Cisco après l'installation d'une nouvelle version fournie dans le cadre de l'abonnement SIA. Vous n'êtes pas autorisé à réutiliser ou à transférer la version précédente.